

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2021

DCM N° 21-07-08-20

Objet : Versement d'une subvention d'équipement exceptionnelle au Consistoire Israélite de la Moselle.

Rapporteur: Mme FRIOT

La synagogue de Metz, construite entre 1847 et 1850 en style néo-roman par l'architecte de la ville Nicolas DEROBÉ, connaît aujourd'hui certains désordres. Le Consistoire Israélite de la Moselle souhaiterait y remédier en entreprenant des travaux. Cependant, l'édifice étant protégé au titre des Monuments Historiques, il convient préalablement de missionner un architecte du patrimoine afin de réaliser un diagnostic sanitaire du bâti. Cette étude permettra de connaître, chiffrer et planifier les travaux qui seront à réaliser. Pour ce faire, le Consistoire sollicite l'aide financière de la Ville de Metz en précisant que la DRAC et la Région Grand Est participeraient également au financement à hauteur respectivement de 50 % et de 20 %.

Le montant estimatif de cette étude est de 36 552 euros.

Il est proposé d'attribuer au Consistoire Israélite de la Moselle une subvention d'équipement d'un montant de 10 965,60 euros correspondant à 30 % de la dépense.

Par ailleurs, le Consistoire aimerait débiter dès à présent des travaux de remise aux normes de l'installation électrique intérieure de la synagogue, sans impact sur sa protection, et sollicite l'aide financière de la Ville de Metz pour sa réalisation. Le coût estimatif de ces travaux est de 14 617,70 euros.

Il est proposé d'attribuer au Consistoire Israélite de la Moselle une subvention d'équipement d'un montant de 4 385,31 euros correspondant à 30 % de la dépense.

Le montant total de la subvention d'équipement est de 15 350,91 euros.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2541-12-10°,
VU la demande d'aide financière présentée par le Consistoire Israélite de la Moselle en date du 3 mai 2021,

VU la délibération du 18 avril 2021 du Consistoire Israélite de la Moselle,

CONSIDERANT l'intérêt général des travaux et du diagnostic sanitaire permettant la conservation d'un édifice protégé au titre des monuments historiques et son usage public,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE PARTICIPER** aux dépenses de l'étude de diagnostic sanitaire et celles liées aux travaux de mise aux normes de l'installation électrique intérieure de la synagogue sur la base de 30 % du montant des travaux estimé à 51 169,70 euros.
- **DE VERSER** une subvention d'équipement au Consistoire Israélite de Moselle d'un montant maximum de 15 350,91 euros.

Cette subvention d'équipement sera versée sur présentation du décompte définitif de l'opération tant en dépenses qu'en recettes.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

| |
|---|
| Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel Commissions : Commission Culture Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public |
|---|

| |
|---|
| Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz , Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération. Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 13 |
|---|

| |
|---|
| Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ |
|---|